

32 - Musées du Centre - Convention-cadre avec le CHRU, la Boutique de Jeanne Antide et le SPIP du Doubs-Jura/Maison d'Arrêt de Besançon

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Fort de ses expériences passées avec le Centre Régional Hospitalier et Universitaire de Besançon, l'association la Boutique de Jeanne Antide, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Maison d'Arrêt de Besançon, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie mutualisé avec le Musée du Temps poursuit son engagement dans l'accompagnement culturel de tous les publics, là où ils se trouvent, par des actions de territoire et de diversité culturelle.

Les Musées du Centre de Besançon affirment ainsi leur rôle social au cœur de la cité en contractualisant sous forme de conventions-cadres leur partenariat avec les structures touchant des publics éloignés de la culture, en grande précarité, placés sous main de justice, ou à l'hôpital.

Convention-cadre avec le CHRU

Sachant que l'ouverture de l'hôpital à la culture, composante essentielle de la prise en charge globale des personnes hospitalisées, s'inscrit dans le cadre du programme national interministériel «Culture et santé», la présente convention-cadre a pour but de définir le partenariat général entre les musées du centre de la Ville de Besançon et le CHRU de Besançon dont les objectifs sont les suivants :

- Accroître l'accès à la culture des publics empêchés à l'hôpital ;
- Créer des échanges durables entre les musées et les publics du CHRU (soignants et soignés, familles des patients, personnels) ;
- Développer les interventions hors les murs des musées en tant qu'acteurs impliqués du territoire.

Ces objectifs seront mis en œuvre par la construction de projets culturels autour des collections et des thématiques des musées du Centre de Besançon (beaux-arts, archéologie, histoire locale, symbolique et mesure du temps) favorisant la cohésion sociale, la pratique artistique et la circulation des connaissances. Les actions mises en place pourront se traduire par des ateliers, des conférences, des visites in situ, des spectacles, des expositions coordonnés par les musées du Centre avec le soutien du CHRU.

Cette convention-cadre serait signée pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction par période d'un an pour une durée totale ne pouvant excéder 5 ans.

Convention-cadre avec la Boutique de Jeanne Antide

Sachant que la culture est un facteur de lien social, de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, cette convention-cadre a pour but de définir le partenariat entre les musées du centre de la Ville de Besançon et l'association La Boutique de Jeanne Antide.

Il s'agit de donner un accès à l'offre culturelle locale à des personnes en situation de grande précarité par la construction de projets culturels autour des collections et des thématiques des musées du Centre de Besançon favorisant la cohésion sociale, la pratique artistique et la circulation des connaissances. Les actions mises en place pourront se traduire par des ateliers, des conférences, des visites in situ, des spectacles, des expositions, coordonnés par les Musées du Centre avec le soutien de l'association.

L'organisation et les modalités d'exécution de ce partenariat sont définies par convention.

Cette convention-cadre serait signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par période d'un an pour une durée totale ne pouvant excéder 3 ans.

Convention-cadre avec le SPIP du Doubs-Jura et la Maison d'Arrêt de Besançon

Sachant que l'accès à la culture est un droit pour toutes les personnes placées sous main de justice et que la culture est un vecteur de réinsertion contribuant à la prévention de la récidive, cette convention-cadre a pour but de définir le partenariat entre les musées du centre de la Ville de Besançon avec le SPIP du Doubs-Jura et la Maison d'Arrêt de Besançon

Il s'agit de donner accès à l'offre culturelle locale à des personnes placées sous main de justice par la construction de projets culturels autour des collections et des thématiques des musées du Centre de Besançon favorisant la cohésion sociale et la circulation des pratiques et des connaissances. Les actions mises en place pourront se traduire par des ateliers, des conférences, des visites in situ, des spectacles, des expositions, coordonnés par les Musées du Centre avec le soutien du SPIP et de la Maison d'Arrêt de Besançon.

L'organisation et les modalités d'exécution de ce partenariat sont définies par convention.

Cette convention-cadre serait signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par période d'un an pour une durée totale ne pouvant excéder 3 ans.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- la convention-cadre et tout avenant ou convention particulière éventuels liés aux projets culturels menés par les musées du Centre avec le CHRU,

- la convention-cadre et tout avenant ou convention particulière éventuels liés aux projets culturels menés par les musées du Centre avec la Boutique de Jeanne Antide,

- la convention-cadre et tout avenant ou convention particulière éventuels liés aux projets culturels menés par les Musées du Centre avec le SPIP et la Maison d'Arrêt de Besançon.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. Julien ACARD : 2 abstentions.

M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, Mme DALPHIN, Mme JEANNIN, Mme VIGNOT et Mme DARD (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.